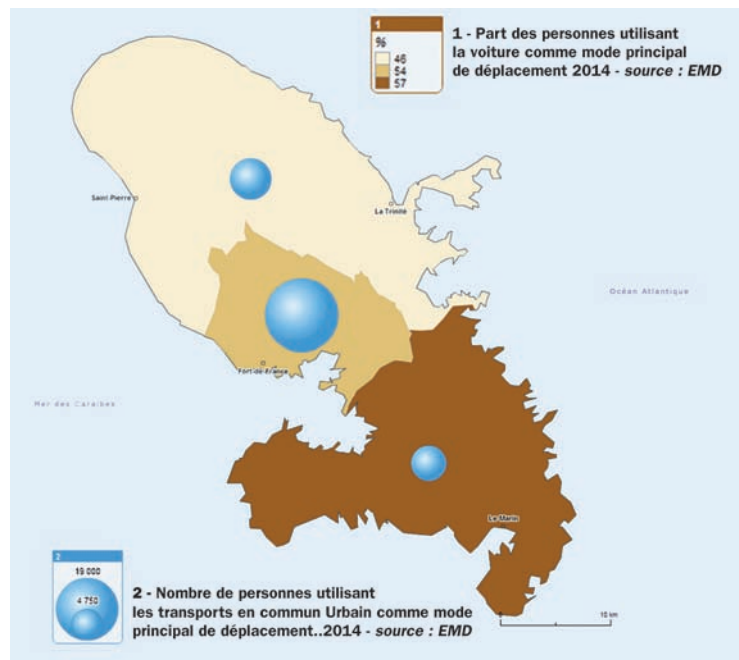


Enquête Ménage Déplacements

Messieurs Romain Cruse et Yannick Mathurina, du Pôle Observations de l'ADUAM sont venus présenter un extrait du rapport d'exploitation de l'Enquête Ménages Déplacements 2013-2014, comprenant un focus sur le territoire Centre.



Cette étude révèle que les temps de déplacements sont perçus trop longs au vu des faibles distances parcourues. Deux pics horaires sont clairement identifiés : 8h et 17h. A ces horaires, plus de 40 000 véhicules par jour sont en circulation, en direction essentiellement du Centre.

Périmètre de déplacement limité et surutilisation de la voiture personnelle

Près de 79% des déplacements domicile-travail au départ de la zone Centre ont pour destination la zone CACEM. Seuls 12% ont pour destination l'Espace Sud.

L'attractivité de la capitale n'est pas le seul facteur déterminant ; le flux de déplacement sur le territoire centre résulterait de la masse de la population résidant sur ce territoire.

Seuls 9 à 10% des Martiniquais utilisent le Transport en Commun. Le facteur le plus souvent évoqué pour ce désintérêt est la lenteur de ces derniers et les horaires inadéquats. A noter, toutefois, que 63% des déplacements effectués en TCU (Transport Collectif Urbain) sont réalisés par des résidents du territoire Centre.

Il y a une «surutilisation» de la voiture particulière. En effet, 220 000 véhicules sont en circulation en Martinique (chiffres 2014), soit un ratio pour la Martinique de 57%, contre 49% en France en métropolitaine. ●

Méthodes et Organisation

La démarche Mutualisation du territoire Centre

Les intercommunalités avaient jusqu'au 31/12/15 pour présenter un schéma de mutualisation, prévu par la loi du 16 décembre 2010, portant sur la réforme des Collectivités territoriales, puis précisée par la loi Notre du 07/08/2015.

La CACEM, dès 2012, impulsée par le Président et les 4 Maires a entrepris cette démarche selon une méthode de travail précise, collaborative :

- **Une approche globale et transversale de la mutualisation** : le périmètre d'étude portait sur les 4 communes et la CACEM, avec 5 profils et niveau de développement différents ;
- **Une construction du schéma en mode projet** : avec l'élaboration d'un état des lieux et d'un diagnostic, la définition des enjeux et besoins des communes et l'identification de 258 pistes de mutualisation, à travers 102 entretiens individuels, 11 échanges en groupes ;
- **Un pilotage participatif** : avec la constitution de deux instances : (COPIL et COTECH) et une présentation aux partenaires sociaux qui ont été associés tout au long de la démarche.



La CACEM sera accompagnée pour la mise en œuvre de son Schéma Directeur de Mutualisation du Territoire Centre (SDMTC) par un prestataire extérieur.

Le projet de schéma proposé par la CACEM est le fruit du **travail participatif et collaboratif** qui a été engagé en 2012, une véritable coproduction entre élus et techniciens. Les premières pistes de **mutualisations inscrites dans le schéma** sont :

- La mutualisation de la numérisation des actes d'état-civil ;
- La création d'un service mutualisé pour la recherche de financements ;
- L'élaboration d'un plan mutualisé d'optimisation des dépenses (groupe de travail transversal) ;
- L'amélioration de la gestion du réseau de stations d'essence villes et CACEM.

Par ailleurs, une démarche pédagogique, d'informations est prévue pour présenter ce lourd chantier aux agents car c'est une démarche complexe.

Des points d'actualités seront régulièrement faits, un support de communication diffusé et des rencontres avec les agents programmés. ●

Publication de la CACEM : Immeuble Les Cascades III - Place François Mitterrand - B.P. 407 97204 FORT-DE-FRANCE cedex - Tél. : 05 96 75 82 72 - Fax : 05 96 75 87 06 Site : www.cacem.fr - Adresse mail : cdac@cacem-mq.com
 Directeur de la publication : Tania Marcellus Jean-Alexis, Présidente du CDAC
 Contacts CDAC : Sophie BAGOEE / Isabelle CATAN - Tél. : 05 96 60 74 49
 Rédaction : DGS/DOST/Service Communication
 Réalisation : Service Communication - Photos : CACEM / Mozaik CFTU - 150 exemplaires



Sommaire

P.2 Environnement :

- **Dépôts sauvages :**
- **La lutte continue**

P.3 Déplacements :

- **Le transport urbain communautaire**

P.4 Enquête Ménage

- **Déplacements**

P.4 Méthodes

- **et organisation :**
- **La Démarche Mutualisation du territoire Centre**

Le mot de la Présidente



Halte aux dépôts sauvages !

Bien qu'une baisse globale des incivilités en matière de déchets ait été constatée, les dépôts sauvages sont récurrents sur le territoire Centre.

Depuis sa création, la CACEM mène une politique dynamique et offensive pour la protection de notre environnement et, met en place régulièrement des actions visant à améliorer la collecte et gestion des déchets.

C'est ainsi que la brigade de l'environnement dans le cadre de ses missions, intervient sur la base du Règlement de collecte et des règles d'assainissement de la CACEM sur l'ensemble du territoire.

Ces agents luttent, au quotidien et, sillonnent le territoire pour diffuser les messages relatifs aux bons gestes citoyens. Ils sont depuis peu, assésentés à délivrer des procès-verbaux aux contrevenants.

Malgré tout, des décharges à ciel ouvert continuent à dégrader la qualité de nos paysages, polluant les sols et les eaux de rivière, altérant la qualité des nappes phréatiques et, appauvrissent la faune et la flore locales.

La principale difficulté est le caractère récurrent et le développement très rapide de ces dépôts sauvages.

Malgré tous les moyens mis en place pour contribuer à la résorption des dépôts sauvages, les résultats sont peu probants. Aussi, le Président de la CACEM a souhaité se rapprocher du citoyen afin de connaître les actions autres qui permettraient de remédier à cette problématique. Pour ce faire, il a sollicité notre instance. Les membres du CDAC ont pu, après avoir relayé cette demande au sein de leurs structures respectives, proposer des pistes d'actions concrètes.

Nous vous invitons à découvrir celles-ci, lesquelles ont été transmises au Président de la CACEM et aux maires des communes membres du Centre.

Tania Marcellus Jean-Alexis
Présidente du CDAC

Ouverture du Centre Aquatique Communautaire



Situé à Petit Manoir au Lamentin, le Centre Aquatique Communautaire a ouvert ses portes le lundi 16 novembre 2015.

Ce premier espace aquatique de cette envergure avec une capacité d'accueil de 1 200 personnes a été pensé pour organiser des compétitions sportives et répondre aux besoins de tous les publics y compris les personnes en situation de handicap.

Des activités ludiques et sportives accessibles à tous :

- **O' Start** pour faire ses premiers pas en milieu aquatique ;
- **O' Academy** pour apprendre et se perfectionner en natation ;
- **O' Fit** pour ressentir tous les bienfaits de l'eau : aquagym, aquabike ;
- **Le + Sport Access** dédié aux femmes enceintes.

Les membres du CDAC, et les élus communautaires ont eu la primeur d'une visite des lieux, le samedi 24 octobre 2015. Les agents quant à eux ont profité des installations le vendredi 13 novembre 2015.

Visite d'une délégation de la Ville de Mamoudzou

Le 22 octobre 2015, le Président de la CACEM, M. Athanase JEANNE ROSE, accompagné des Présidents de ses commissions Transport et Aménagement, ainsi que les services administratifs en charge de ces thématiques, a reçu une délégation de la ville de Mamoudzou, capitale de Mayotte.

Objectif : Dans la perspective d'une intercommunalité au 1er janvier 2016 regroupant les villes de Mamoudzou et de Dembénil, connaître l'expérience CACEM. ●

Agenda

22/01/16 - 14H30
PLENIERE CDAC
Salle du bureau
Communautaire

04/03/16 - 14H30
PLENIERE CDAC
Salle du bureau
Communautaire

19/03/16 - 10H00
INAUGURATION
DU CENTRE AQUATIQUE
COMMUNAUTAIRE

29/04/16 - 14H30
PLENIERE CDAC
Salle du bureau
Communautaire

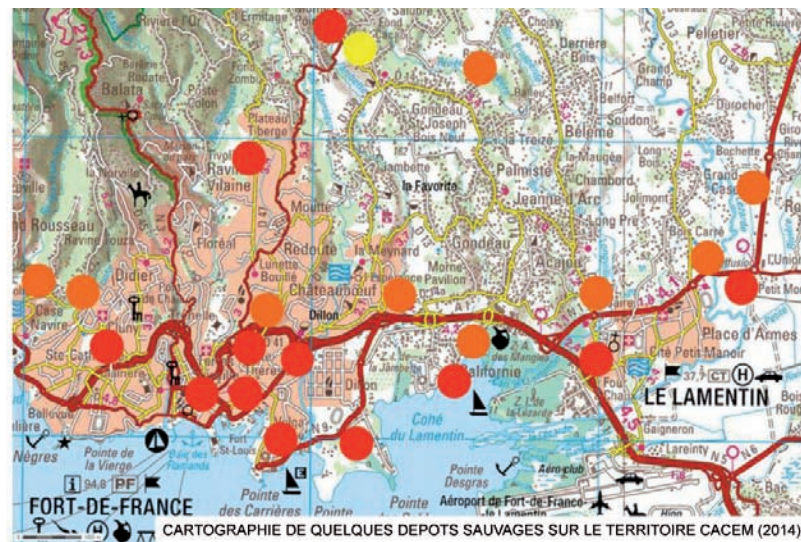
Dépôts sauvages : La lutte continue

Malgré un état de propreté urbaine satisfaisant, voire très acceptable sur certaines parties du territoire, la CACEM doit faire face à de nombreuses infractions.

Les dépôts sauvages (dépôts constitués hors des emplacements ou équipements autorisés) ou illégaux (dépôts constitués de déchets autres que les déchets ménagers) demeurent une problématique sérieuse.

En effet, en 2015, 47 % des infractions commises par les administrés sur le territoire de la CACEM étaient des dépôts sauvages surdimensionnés ou non conformes, en plus, des dépôts récurrents, dits «points noirs» qui tentent néanmoins de se résorber.

Après enquêtes, ces derniers sont alimentés essentiellement par des résidents du quartier d'implantation, puis par des personnes non résidentes.



La Brigade de l'environnement est chargée de mener des actions sur le terrain, en collaboration avec ses partenaires auprès du public, en matière d'éducation à l'environnement dans le domaine de la propreté urbaine.

Cette équipe a mis l'accent sur la mise en conformité des locaux-poubelles des résidences et des entreprises.

Suite à la loi de Réforme des Collectivités Territoriales de décembre 2010, la Brigade de l'environnement peut désormais sanctionner les actes d'incivilité, uniquement sur les communes qui ne se sont pas opposées au transfert du pouvoir de police spéciale, afin d'appliquer le Règlement de collecte et les règles d'assainissement de l'EPCI.



Les campagnes de sensibilisation, les menaces de sanctions semblent n'avoir aucun effet sur certains habitants.

Certaines personnes manquent de civisme, or, la propreté est l'affaire de tous. Si la très grande majorité de nos concitoyens en est consciente et agit dans ce sens, l'irresponsabilité de quelques-uns ne peut être acceptée. Ces déchets dégradent et polluent l'environnement.

Les membres du CDAC, pour compléter les actions menées par la CACEM, suggèrent de :

- Renforcer la communication sur la gratuité et la durée de mise à disposition de bennes sur le territoire Centre pour les particuliers.
- Inviter à une organisation citoyenne de voisinage. Cela permettrait à toute une résidence de bénéficier d'une benne disponible tous les mois pour les déchets verts.

Cependant, la Brigade de l'environnement n'a pas vocation à se substituer à la Police Municipale qui intervient dans le cadre du pouvoir de police générale du Maire en ce qui concerne la salubrité publique. Les brigadiers ne sont plus seulement des agents qui effectuent des constats ou qui informent le public, ils sont en mesure d'interpeller et de verbaliser les contrevenants.

Rappelons que le dépôt d'ordures sur la voie est passible d'une amende de 35€ (article R 632-1 du code pénal). Si l'infraction est faite au moyen d'un véhicule le montant de l'amende s'élève à 1500€ (article R635-8 du code pénal).

Pour se débarrasser des encombrants, plusieurs solutions existent :

- Sur le territoire de la CACEM, 2 déchetteries où les particuliers peuvent venir déposer gratuitement leurs déchets : Chateaubœuf (Fort-de-France) et Case Navire (Schœlcher).
- Des bennes sont mises à disposition des administrés gratuitement. Pour plus de renseignements, il suffit d'appeler le 0596 79 30 33.

Quelles actions seraient à mettre en place ?

Le Président de la CACEM a voulu associer les membres du CDAC à une réflexion globale sur cette question.

Une première réflexion a permis de dégager les actions suivantes :

- Augmenter le nombre de déchetteries sur le territoire Centre, actuellement au nombre de 2. Cette compétence relève du SMTVD ;
- Multiplier les campagnes de communication de sensibilisation en tenant compte des fortes contraintes budgétaires de la CACEM ;
- Sensibiliser par une communication de proximité avec la collaboration des associations de quartiers. Cela nécessite d'importantes ressources humaines à solliciter et à organiser ;
- Déployer les actions coercitives à l'égard des contrevenants en mobilisant davantage les polices municipales et en renforçant les effectifs de la Brigade de l'environnement.

Madame GAMESS, membre du CDAC, représentant le Rectorat, a associé ses collègues à cette réflexion. Ceux-ci ont également transmis les idées suivantes :

- Intégrer une action-formation auprès des scolaires, dans le cadre de l'éducation civique ;
- Sanctionner les contrevenants, car les menaces ne sont pas assez dissuasives ;
- Rémunérer l'acte citoyen (actions enregistrées grâce à une carte à puces) ;
- Mettre en avant les initiatives privées. ●

- Opter pour une communication sur la solidarité publique. Informer les administrés sur le coût du traitement des déchets, celui de l'enlèvement des encombrants sur la voie publique.
- Revoir les amplitudes horaires d'ouverture des déchetteries.
- Associer les médias aux campagnes de sensibilisation et mettre en lumière des actions privées ou publiques en matière de gestion des déchets. (vidéos, documentaires...). ●

Le transport urbain communautaire

La CACEM en tant qu'Autorité Organisatrice des Transports (AOT) sur son territoire, est en charge de l'organisation, de la gestion et du contrôle du transport urbain et scolaire.

A ce titre, deux réseaux de transport cohabitent :

- Un réseau de transport urbain connu sous le nom commercial MOZAIK, exploité par la Compagnie Foyalaise des Transports Urbains (CFTU) et ses partenaires. Ce sont 60 lignes exploitées, réparties sur les quatre communes du PTU (Périmètre de Transport Urbain) de la CACEM, avec 192 véhicules en service sur l'ensemble du réseau en 2013. Durant cette même année, plus de 7 millions de voyages ont été comptabilisés.



- Un transport scolaire : 108 lignes exploitées réparties sur les 4 communes du territoire CACEM, avec 21 entreprises, 121 bus en service et plus de 4 000 abonnements annuels.



En route vers l'innovation

Un nouveau dispositif de billetterie sera mis en place sur l'ensemble du réseau MOZAIK : «les titres sans contacts». Il s'agit de cartes qui pourront être rechargées dans les points de vente MOZAIK, chez les commerçants agréés et dans des distributeurs automatiques de titres (DAT) qui seront installés en gare routière.

Cette carte rechargeable baptisée KOEZION, permettra de voyager sur l'ensemble des réseaux de transport de la CACEM. L'utilisateur devra désormais utiliser une carte ou un ticket rechargeable à présenter sur une borne installée dans le bus.



Dans le cadre de la modernisation et la sécurisation des transports, la CFTU a déployé également un Système d'Aide à l'Exploitation (SAE) et un Système d'Aide à l'Information (SAI), beaucoup plus performant grâce aux GPS embarqués dans les bus. Ainsi, les passagers seront tenus informés, en temps réel, sur les délais d'attente affichés sur les bornes d'informations voyageurs (B.I.V.), situés aux points d'arrêts.



L'actualité du trafic, les travaux et les événements relatifs aux déplacements sur le réseau seront également disponibles en temps réel sur les réseaux sociaux.

Des applications mobiles sont aussi disponibles pour système Android ou Iphone.

Suivez-nous sur facebook et twitter à l'adresse : www.mozaiq.mq ●



La problématique du transport à la Martinique demeure une question cruciale et déterminante face à des mobilités intérieures de plus en plus sujettes aux embouteillages compte tenu de la configuration territoriale d'une part, mais également de la primauté du véhicule personnel sur les autres modes de transport.

En effet, la concentration des zones d'emploi dans le centre de l'île, l'urbanisation autour de Fort-de-France et la surutilisation du véhicule personnel entraînent la saturation du réseau routier en période de pointe, représentant ainsi des facteurs pénalisant les jeunes, les actifs et les entreprises à la Martinique, de facto, l'économie de l'île, et notamment celle du tourisme. Le futur TCSP de la Martinique pourra-t-il

répondre aux différentes attentes des élus, en termes d'environnement, ou à celles des populations qui subissent les embouteillages au quotidien ?

Les membres du CDAC, soucieux de l'enjeu touristique d'un transport en commun structuré, suggèrent de mettre à la disposition des touristes une offre coordonnée multimodale en matière de déplacements, qui contribuerait à développer un tourisme vert, et de proximité.

Ex. : Présentation des sites à visiter dans les points d'arrêt par le SAI ou dès la descente d'avion sur les différents sites à visiter en Transports en Commun.

Cela permettrait, de limiter le nombre de voitures de location en circulation sur nos routes, qui génère inexorablement une

pollution néfaste à l'environnement. Une campagne de communication à l'aéroport, dans les agences de voyages, sur les réseaux sociaux et chez les tours opérateurs devrait mettre en avant, cette modalité des transports bientôt disponible à la Martinique.

Et, d'une façon plus générale, une communication axée sur la solidarité publique, détaillant le coût du transport (qui paye quoi ?) devrait être diffusée.

La faible exploitation du transport maritime, impacte également fortement les relations entre les zones touristiques de la Martinique vers la ville Capitale riche en histoire. Le transport maritime doit être développé, organisé en connexion avec le transport terrestre. ●